

Paru dans le Parisien Aujourd'hui en France le 29 juillet 2011

Sarkozy veut un service citoyen pour les mineurs délinquants

GOUVERNEMENT. Avec l'aval de l'Élysée et de Matignon, le député UMP des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, va déposer une proposition de loi pour encadrer militairement des jeunes condamnés. Le texte devrait être discuté à l'Assemblée en octobre.

Nicolas Sarkozy a donné son feu vert. François Fillon aussi. Après plusieurs réunions interministérielles (Matignon, Bercy, Affaires sociales, Défense), dont une dernière le vendredi 22 juillet, le député des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, a rédigé une proposition de loi d'une dizaine de pages. Selon nos informations, elle sera discutée à l'Assemblée nationale autour du 10 octobre, lors de la rentrée parlementaire et pourrait être adoptée dès la fin de l'année après son passage au Sénat, quelques mois avant l'échéance de 2012. Spécialiste de la sécurité, l'Élu UMP détaille en exclusivité pour « le Parisien » - « Aujourd'hui en France » son texte.

Vous proposez l'instauration d'un service citoyen pour les mineurs délinquants.

Comment cela fonctionnera-t-il ?
ERIC CIOTTI. De façon très pragmatique. La mesure que je propose, voulue par le président de la République, consiste, pour un mineur de 16 ans qui a été condamné, à exécuter sa peine au sein d'un Établissement d'insertion de la Défense (Épidé). Ces jeunes recevront une triple formation : remise à niveau scolaire, apprentissage d'une activité professionnelle, éducation citoyenne et comportementale. Il s'agit de leur inculquer à la fois un savoir-être et un savoir-faire en leur redonnant des repères, tels que le respect de la règle collective et de l'autorité, le sens de l'effort et la récompense du mérite, et ce grâce à une discipline stricte inspirée de la rigueur militaire. Les jeunes seront d'ailleurs encadrés par d'anciens militaires. Ils pourront également être amenés à effectuer des tâches pour le compte de la collectivité, de type travail d'intérêt général. La

durée de ce service sera fixée par le magistrat qui prononcera la peine. Il devrait être compris entre quatre et six mois.

« Le choix est clair et exigeant : soit le service citoyen soit la prison ! »
ERIC CIOTTI, DÉPUTÉ UMP

Le service se fera-t-il sur la base du volontariat ?

Oui et non. Il s'inscrit dans le cadre de

l'exécution d'une sanction pénale et, à ce titre, elle s'imposera au jeune condamné. S'il la refuse, notamment dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve, il devra alors exécuter une peine d'emprisonnement. Le choix est clair et exigeant : soit le service citoyen soit la prison !

Avez-vous chiffré ce dispositif ?

Nous souhaitons que ces établissements accueillent plusieurs centaines de jeunes par an. Dans la mesure où ces structures existent déjà, même si à terme il faudra vraisemblablement en

ouvrir d'autres, le budget ne devrait pas dépasser la dizaine de millions d'euros.

La gauche critique le bilan sécuritaire du gouvernement et vous reproche d'accumuler les textes sans beaucoup de résultats concrets...

Nous sommes dans l'action et eux dans le commentaire, c'est toute la différence. J'appellerais donc la gauche à un peu plus d'humilité en lui rappelant le bilan catastrophique de sa gestion en la matière entre 1997 et 2002. La délinquance avait alors augmenté de

17 %, là où nous avons réussi à la réduire dans les mêmes proportions depuis huit ans. Récemment, l'ancien ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, a proposé la culture en régie d'État de 53 000 ha de cannabis en France. Marylise Lebranchu, ex-garde des Sceaux, a préconisé la suppression de 20 000 places de prison. Où en serions-nous si ces mesures grotesques et irresponsables avaient été mises en œuvre ?

**PROPOS RECUEILLIS PAR
FRÉDÉRIC GERSCHEL**



PLAISIR (YVELINES), LE 23 JUIN. Eric Ciotti (à gauche) à l'aval de Nicolas Sarkozy pour la création d'un service citoyen destiné aux jeunes délinquants.

JACQUES BOUILLON